

Avenant n° 2024-1 À la convention d'objectifs 2022-2025

La présente convention est conclue entre :

Le SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perretterie
44850 LIGNE
Tél. : 02 51 12 20 04

Représenté par La Présidente
Mme Anne-Marie CORDIER

Association Accueil Enfance

Pôle Enfance Les Gattières
44850 LE CELLIER

Représentée par les Co-Présidents,
M. Olivier MARMIN et Mme Marie RENAUD

VU la convention d'objectifs 2022-2025 signée par les deux parties en juin 2022 et notamment l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM »

VU la délibération du Comité syndical du 12 juin 2024 fixant le montant des subventions pour l'année 2024

Il convient de modifier la convention d'objectifs 2022-2025 comme suit :

Article 5

Modification de l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM » :

Ainsi pour l'année 2024, le SIVOM a validé lors du comité syndical du 12 juin 2024, la subvention de 26 060 € détaillée comme suit :

Une subvention de fonctionnement d'un montant global de 24 860 € réparti par secteur : Péri-scolaire : 13 155 €
ALSH : 11 705 €

Une subvention d'investissement d'un montant de 1 200 €.

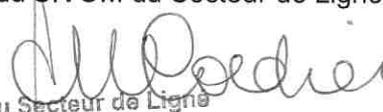
Cette subvention est attribuée pour l'achat suivant : Renouvellement des fauteuils enfants.

Elle pourra faire l'objet d'un acompte de 50%, sur présentation des devis et le solde sera versé sur présentation des factures correspondantes dans la limite des montants de celles-ci.

A Ligné, le 17 juin 2024

Pour le SIVOM du Secteur de Ligné

Mme Anne-Marie CORDIER
Présidente du SIVOM du Secteur de Ligné


SIVOM du Secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44850 LIGNE
Tél : 02 51 12 20 04
sivomligne@orange.fr

A _____, le _____

Pour l'association

M. Olivier MARMIN
Co-Président de l'association Accueil Enfance

Mme Marie RENAUD
Co-Présidente de l'association Accueil Enfance